

RAPPORT ANNUEL 2025
SIENNA PERFORMANCE
ABSOLUE DEFENSIF





SOMMAIRE

Synthèse du fonds au 31/12/2025.....	3
Vie juridique du fonds.....	3
GESTION FINANCIERE.....	4
Évolution de la valeur liquidative	5
Performances du fonds	5
Analyse du risque	5
Principaux mouvements du fonds	6
Le mot du gérant.....	7
Autres informations	9
Pourcentage OPC interne.....	12
ETATS FINANCIERS.....	14
DIC PRIIPS.....	53
REPORTING DECEMBRE	60
ANNEXE SFDR	67

Synthèse du fonds au 31/12/2025

DATE D'AGREMENT AMF : 09/07/2019

DUREE RECOMMANDEE DE PLACEMENT :
> 5 ans

FORME JURIDIQUE : FCP/FIVG

FONDS MULTI-PARTS : OUI

CLASSIFICATION : sans classification

Code ISIN : FR0013424033

DEVISE : Euro

COMMISSAIRE AUX COMPTES :
DELOITTE & ASSOCIES

INDICATEUR DE RISQUE (SRI) : 2

CHIFFRES CLES

- > **Actif net du portefeuille :** 225,56 M€
- > **Actif net de la part FS-C :** 213,27 M€
Valeur liquidative de la part FS-C : 126,590 €
+ haut sur 12 mois : 127,860 €
+ bas sur 12 mois : 116,600 €
- > **Actif net de la part R-C :** 11,35 M€
Valeur liquidative de la part R-C : 128,060 €
+ haut sur 12 mois : 129,470 €
+ bas sur 12 mois : 118,290 €
- > **Actif net de la part RM-C :** 0,94 M€
Valeur liquidative de la part RM-C : 116,810 €
+ haut sur 12 mois : 118,250 €
+ bas sur 12 mois : 107,850 €

FREQUENCE DE VALORISATION : Quotidienne en cours de clôture

VALORISATEUR : CACEIS

SOCIETE DE GESTION :

SIENNA GESTION
21 boulevard Haussmann
75008 Paris
www.sienna-gestion.com

Vie juridique du fonds

Le 23/06/2025

- Modification des frais de toutes les parts (notamment distinction entre frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services).

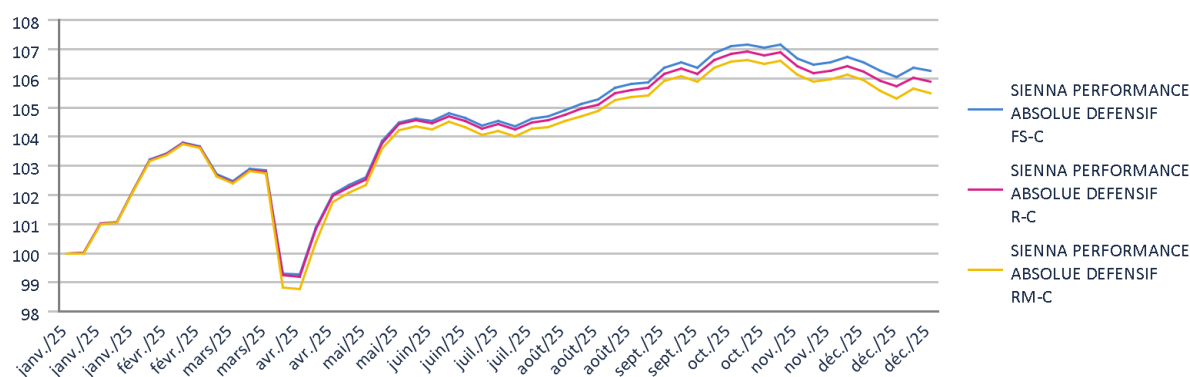
Le 25/03/2025

-Passage du fonds en article 8 SFDR

GESTION FINANCIERE

Évolution de la valeur liquidative

Evolution de la VL (Base 100)



Performances du fonds

PERFORMANCES CUMULEES (en %)

SIENNA PERFORMANCE ABSOLUE DEFENSIF FS-C	6,47	21,60	29,13
SIENNA PERFORMANCE ABSOLUE DEFENSIF R-C	6,11	20,71	
SIENNA PERFORMANCE ABSOLUE DEFENSIF RM-C	5,74		

1 an 3 ans 5 ans

PERFORMANCES ANNUALISEES (en %)

SIENNA PERFORMANCE ABSOLUE DEFENSIF FS-C	6,47	6,74	5,25
SIENNA PERFORMANCE ABSOLUE DEFENSIF R-C	6,11	6,47	
SIENNA PERFORMANCE ABSOLUE DEFENSIF RM-C	5,74		

1 an 3 ans 5 ans

PERFORMANCES ANNUELLES (en %)

	2025	2024	2023	2022	2021	2020
SIENNA PERFORMANCE ABSOLUE DEFENSIF FS-C	6,47	5,17	8,61	1,83	4,28	-2,08
SIENNA PERFORMANCE ABSOLUE DEFENSIF R-C	6,11	4,96	8,38	1,67		
SIENNA PERFORMANCE ABSOLUE DEFENSIF RM-C	5,74	4,46				

2025 2024 2023 2022 2021 2020

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Analyse du risque

RATIO DE RISQUE

Volatilité annualisée
Portefeuille (en %)

Ratio de Sharpe

1 an 3 ans 5 ans

4,36 3,55 3,68

0,98 1,03 0,96

Principaux mouvements du fonds

Achats				Ventes			
SIENNA MONETAIRE - FS-C	FR001400QD00	OPCVM	170 948 106	SIENNA MONETAIRE - FS-C	FR001400QD00	OPCVM	140 800 289
BDL CONVICTIONS I	FR0013289535	OPCVM	8 909 010	SIENNA COURT TERME FS-C	FR001400EC14	OPCVM	20 590 274
ISHARES CHINA TECH USD ACC	IE000NFR7C63	OPCVM	6 623 858	SIENNA SOUVERAIN 3-5 FS-C	FR0007457114	OPCVM	15 847 550
MV GOLD MINERS UCITS	IE00BQQP9F84	OPCVM	6 347 713	MV GOLD MINERS UCITS	IE00BQQP9F84	OPCVM	10 996 552
EXANE PLEIADE A EUR C	LU0616900691	OPCVM	5 651 916	QUADRATOR-IC SRI	FR0010482984	OPCVM	10 347 500
VanEck Defense ETF A USD Acc	IE000YYE6WK5	OPCVM	4 968 980	EDR FINANCIAL BD -I	FR0010584474	OPCVM	9 043 200
QUAERO CAP FDS GBL CNVBDSCEURC	LU2114352243	OPCVM	4 870 400	ISHARES MSCI CHINA ETF(AEX)	IE00BJ5JPG56	OPCVM	7 568 851
BNP Paribas Euro Corp Bd Opps I C	LU1956134271	OPCVM	4 623 200	OBJECTIF CREDIT FI-C	FR0010590950	OPCVM	5 938 461
VEGA CT DYN FCP	FR0012260545	OPCVM	4 442 562	VanEck Defense ETF A USD Acc	IE000YYE6WK5	OPCVM	5 565 192
AMUNDI RUSSELL 2000 UCITS ETF - EUR (C)	LU1681038672	OPCVM	4 271 885	AMUNDI RUSSELL 2000 UCITS ETF - EUR (C)	LU1681038672	OPCVM	4 640 416



Le mot du gérant

Ce fonds a pour objectif de délivrer une performance positive (nette de frais). Pour ce faire, il est structuré en cinq sous-portefeuilles, complétés par une protection contre les fluctuations de marché via l'utilisation de contrats à terme (futures). Le risque de chaque sous-portfeuille, ainsi que celui de l'ensemble du fonds, est mesuré en permanence au moyen de l'indicateur de volatilité ex ante. En 2025, cette volatilité a été pilotée dynamiquement et maintenue entre 2,9 % et 5% au niveau global.

En 2025, le fonds a atteint son objectif grâce à la contribution de chacun des sous-portefeuilles.

Portefeuille de rendement Ce sous-portfeuille est composé de fonds obligataires aux maturités et profils d'investissement variés, dans une optique de rendement et de diversification. Tous les fonds de taux affichent des performances positives. Pour les fonds centrés sur la zone euro, elles s'étalent entre 2,4% pour les plus courts termes à +6,5% pour les plus risquées. Nous avons une fois de plus renforcé notre exposition aux obligations des pays émergents, offrant le meilleur rendement. Sur l'année 2025, le fonds sélectionné affiche une performance de 7,3 %. Le fonds de réassurance 'Catbonds' progresse de 6,7%.

Portefeuille d'actifs de performance Ce sous-portfeuille regroupe des fonds, des trackers et des contrats à terme (futures) sur différentes classes d'actifs risquées, principalement les actions. Il conjugue des investissements de conviction long terme, comme la transition énergétique, avec des positions plus tactiques et opportunistes, telles qu'une exposition à un pays, un secteur ou des arbitrages sectoriels.

En 2025, ce portefeuille a contribué positivement à la performance du fonds, bien que certains choix se soient avérés moins favorables.

- **Contributions négatives :**

- Yen Japonais : Depuis la Covid, la devise japonaise perd de la valeur face à l'Euro. Cela se comprend à la lecture du différentiel de taux. Pendant la période d'inflation, la BCE et la FED ont fortement relevé leurs taux, la banque centrale japonaise quasiment pas. Avec le reflux de l'inflation nous jouons la convergence des taux et une reprise de la devise. Cela ne s'est pas produit, en outre du fait de la dépréciation du dollar.
- La sécurité digitale : Nous conservons des positions sur des etf thématiques. Cela semble un bon hedge (couverture) contre un problème de sécurité majeur qui affecterait l'activité économique mondiale.
- Plus marginalement l'Inde qui nous semble toujours intéressante du fait de la croissance économique très forte. La performance du marché actions a été négative en 2025.
- La gestion de l'exposition aux taux d'intérêt (sensibilité) en fin d'année dans un mouvement de hausse de taux long.

- **Contributions positives :**

- L'or : Le fonds est structurellement exposé à l'or au travers de valeurs minières. Cette position apporte de la diversification. Elle a tendance à amortir les expositions actions dans les périodes de volatilité. Loin d'anticiper l'envolée continue et sans fin de l'or, nous avons progressivement allégé la position tout en conservant une exposition.
- La Chine. Après une année 2024 déjà en forte progression, la hausse s'est poursuivie en 2025. 2024 faisait suite à 3 années de baisse marquée ramenant les valorisations à des niveaux très attractifs comparés à celles des pays développés.
- Le thème des plans d'investissements de la zone Euro, mis en œuvre par des expositions sur les petites capitalisations et sur les moyennes capitalisations allemandes.
- Un assemblage des thématiques très spécifiques tels que les bio-technologies, le nucléaire, le quantum computing ou encore l'espace.



Portefeuille d'arbitrages court terme Ce sous-portefeuille, géré par un second gérant, vise une performance absolue en exploitant les décalages de performance entre actifs très corrélés. Il capitalise sur le retour à la moyenne des écarts de performance de court terme. Sa contribution a été négative en 2025 principalement du fait d'un arbitrage entre les actions françaises et les actions allemandes (achat de contrats CAC40, vente de contrats Dax).

Portefeuille de diversification Ce sous-portefeuille est composé de parts de fonds dont les niveaux de risque et de performance sont proches de ceux du fonds Sienna Performance Absolue Défensif. Gérés par différentes sociétés de gestion, ils offrent une diversification grâce à leurs processus d'investissement distincts. Sur 2025, leur contribution est positive mais en retrait par rapport à la performance de Sienna Performance Absolue Défensif. En début d'année, nous détenons une sélection de trois fonds :

- **DNCA Alphabonds** (+5,6 % en 2025),
 - **Helium** (+5,4 %),
 - **Durandal** (+4,8 %).
-
- **Exane pleiade** (+6,1%) Nous avons introduit cette nouvelle ligne en 2025. Il s'agit d'un fonds 'Long/short' uniquement sur les actions gérées par une équipe de gérants fondamentaux spécialisés par secteur. Chaque gérant a la responsabilité d'une poche du fonds avec pour objectif de chacun délivrer une performance positive.
 -

Portefeuille d'Alpha pur Ce sous-portefeuille repose sur l'expertise de l'équipe de gestion actions de Sienna Gestion. Il rassemble les 15 convictions les plus fortes de l'équipe et est protégé contre les variations globales du marché. La performance de cette stratégie dépend uniquement de la capacité des valeurs sélectionnées à surperformer les indices. Cette stratégie n'a pas été activée en 2025.

Autres informations

Information sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

L'OPC ne prend pas, simultanément, en compte les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG).

La politique de la société de gestion en matière de critères ESG est disponible sur le site internet <https://www.sienna-gestion.com/informations-reglementaires>.

Politique de sélection et évaluation des intermédiaires - Service d'aide à la décision d'investissement

En application de la Directive « Marchés d'Instruments Financiers » 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, modifiée par la directive (UE) 2016/1034 du 23 juin 2016 et révisant la directive dite « MIF » 2004/39/CE du 29 avril 2004, SIENNA GESTION a mis en place, dans le cadre de son obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère, une politique de meilleure exécution. L'information est consultable sur le site de la société de gestion : www.sienna-gestion.com

Le principe de « meilleure exécution » prend la forme de meilleure sélection consistant à sélectionner pour chaque classe d'instruments les entités auprès desquelles les ordres sont transmis en vue de leur exécution.

Afin de répondre au mieux aux exigences de la directive MIF2, SIENNA GESTION a choisi de transmettre ses ordres par l'intermédiaire d'une table de négociation externalisée, la société Exoé (établissement agréé par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement), et ce, en vue de fournir les services d'investissement de Réception Transmission d'Ordres pour le compte de tiers portant sur la majorité des instruments financiers visés à la section C « Instruments Financiers » de l'annexe I de la Directive 2014/65/UE.

La sélection des contreparties d'exécution est réalisée par SIENNA GESTION, et résulte des critères et mesures réalisés par Exoé sur la liste des intermédiaires habilités par SIENNA GESTION. Les rapports issus des contrôles réguliers effectués par Exoé sont ensuite présentés à SIENNA GESTION et font l'objet de comités semestriels.

SIENNA GESTION a décidé de prendre directement à sa charge, à compter du début de l'exercice 2018, tous les frais imputables aux prestations de recherche, facturés par les intermédiaires habilités.

Calcul du risque global

Dans le cas où le fonds utiliserait des instruments financiers à terme, et ce, dans le respect de la stratégie d'investissement prévue dans sa documentation juridique, le risque global est calculé selon la méthode de l'engagement.

Informations sur les rémunérations

Conformément aux dispositions réglementaires applicables, et plus particulièrement l'article 22, paragraphe 2 de la Directive 2011/61/UE, dite Directive AIFM, transposée dans le Code Monétaire et Financier et le Règlement Général de l'AMF, SIENNA GESTION agissant en tant que gestionnaire de Fonds d'Investissement alternatif (FIA) et d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), informe les investisseurs au sein des rapports annuels de chacun de ses FIA et OPCVM sur les rémunérations versées au cours de l'exercice 2025 :

- Effectif moyen de SIENNA GESTION : 75,6 collaborateurs
- Rémunération annuelle brute fixe : 6 349 152 €
- Rémunération annuelle brute variable : 2 027 974 €
- Nombre de collaborateurs concernés par la rémunération variable : 56
- Rémunération annuelle brute et variable agrégée des collaborateurs dits « preneurs de risques » : 1 256 538 €



En application de la Position AMF n°2013-11, SIENNA GESTION identifie des collaborateurs dits « preneurs de risques » auxquels s'applique une politique de rémunération formalisée. Par « preneur de risques », il convient d'entendre tout collaborateur dont les activités peuvent avoir une influence significative sur le profil de risque d'un ou de plusieurs fonds ou sur celui de la société de gestion. Les collaborateurs concernés représentent 18 personnes en 2025 : les gérants de portefeuille et leur hiérarchie directe, tous les membres du Directoire, ce qui inclut le Directeur Risques et Conformité.

SIENNA GESTION a créé un comité de rémunération par décision de son Conseil d'Administration en date du 28 mars 2014. SIENNA GESTION est devenue une société à Directoire et Conseil de Surveillance en mars 2022. Le rôle principal du comité de rémunération est de donner des avis au Conseil de Surveillance préalablement à toute modification de la rémunération variable de SIENNA GESTION. Il accorde une attention particulière à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir que le système de rémunération prenne en compte de façon appropriée toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et que la politique de rémunération est compatible avec la stratégie économique, les valeurs et les intérêts de SIENNA GESTION et des fonds gérés et avec ceux des investisseurs dans ces fonds.

Les membres permanents du comité sont désignés par le Conseil de Surveillance de SIENNA GESTION. Il s'agit exclusivement de membres du Conseil de Surveillance. Les membres du Conseil de Surveillance et du comité d'Audit et des Risques de SIENNA GESTION ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat. Le Comité se réunit au moins une fois par an sur saisie du Conseil de Surveillance ou du Président du Directoire de SIENNA GESTION de sa propre initiative.

Les performances des gérants de portefeuilles sont récompensées par l'octroi d'une rémunération variable à condition d'être ajustée au risque. La rémunération variable des gérants doit donc s'aligner sur le profil de risques des portefeuilles.

Les modalités de détermination de cette rémunération variable sont transmises par écrit sous la forme d'une note à tous les gérants après validation du Conseil de Surveillance et suite à l'avis du comité de rémunération. Ces modalités indiquent systématiquement :

- le pourcentage maximum de rémunération variable par rapport à la rémunération annuelle fixe,
- le pourcentage de rémunération dérivant de l'atteinte de performances quantitatives collectives et une répartition en % de la part collective et individuelle dans l'atteinte de ces performances, les formules cibles sont clairement matérialisées,
- le pourcentage de la rémunération dérivant de l'atteinte de performances qualitatives incluant notamment le respect de la réglementation, de la déontologie et de la politique de gestion de risques de SIENNA GESTION.

Cette composante qualitative de la rémunération variable intègre les risques en matière de durabilité, conformément à l'article 3 du Règlement SFDR.

Conformément à la réglementation AMF, SIENNA GESTION s'assure du respect d'un équilibre prudent entre une situation financière saine et l'attribution, le versement et l'acquisition d'une rémunération variable.

Il en résulte que SIENNA GESTION veille à ce que sa situation financière ne soit pas affectée de façon préjudiciable par :

- la rémunération variable globale attribuée pour cette année,
- le montant de rémunération variable qui sera payé ou acquis au cours de l'année.

En cas de difficulté relative à la situation financière, le Conseil de Surveillance décide des impacts en termes de rémunération variable après avis du comité de rémunération.



Effet de levier

L'effet de levier du FCP au sens de l'article 109 du Règlement délégué n°231/2013 est le suivant (31/12/2025) :

- suivant la méthode brute : 167%
- suivant la méthode de l'engagement : 195%

Règlementation SFTR

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR).

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Gestion de la liquidité

La société de gestion a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses fonds ; elle s'appuie sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs afin de permettre d'honorer toutes les demandes de rachat et ainsi rembourser les investisseurs selon les modalités prévues par le prospectus.

Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Informations sur la réglementation SFDR

« Le fonds adopte la classification article 6 du Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 (dit Règlement SFDR). La prise en compte du risque de durabilité tel que défini dans le Règlement précité, ainsi que des principales incidences négatives des décisions d'investissement de la Société de gestion sur les facteurs de durabilité (en matière d'environnement, de questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption) n'apparaissent pas adaptés au regard de l'objectif de gestion et du processus d'investissement du Fonds. En effet, le fonds ne vise pas un objectif d'investissement durable et sa stratégie d'investissement ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales au sens des articles 8 et 9 du règlement européen précité. »

Profil de risques : ajout du risque de durabilité

« Risque lié à l'investissement durable (risque de durabilité) : tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du Fonds, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme. La prise en compte du risque de durabilité ne semble pas pertinente au regard de la stratégie d'investissement du fonds ».

Investissements durables

« Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental ».



Politique d'engagement actionnariat

En conformité avec l'article L. 533-22 du code monétaire et financier, le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables sur son site internet : www.sienna-gestion.com.



Pourcentage OPC interne

Le pourcentage d'OPC internes détenus au 31/12/2025 est égal à 38,84% de l'actif net.

ETATS FINANCIERS

SIENNA PERFORMANCE ABSOLUE DEFENSIF

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
SIENNA GESTION

21, Boulevard Haussmann
75009 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts du FCP SIENNA PERFORMANCE ABSOLUE DEFENSIF,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif SIENNA PERFORMANCE ABSOLUE DEFENSIF constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 11 mai 2026

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00	0,00
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	217 588 754,65	195 916 542,42
OPCVM	217 588 754,65	195 916 542,42
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (G)	1 985 428,66	1 079 757,61
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I) (*)	0,00	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	219 574 183,31	196 996 300,03
Créances et comptes d'ajustement actifs	6 964 837,17	3 327 201,80
Comptes financiers	2 578 274,02	3 653 067,19
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	9 543 111,19	6 980 268,99
Total de l'actif I+II	229 117 294,50	203 976 569,02

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	211 905 065,23	192 850 551,56
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	13 655 959,04	9 955 483,32
Capitaux propres I	225 561 024,27	202 806 034,88
Passifs de financement II (*)	0,00	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	225 561 024,27	202 806 034,88
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	1 985 428,56	1 079 757,61
Emprunts (C) (*)	0,00	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	1 985 428,56	1 079 757,61
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	1 528 671,07	90 776,53
Concours bancaires	42 170,60	0,00
Sous-total autres passifs IV	1 570 841,67	90 776,53
Total Passifs : I+II+III+IV	229 117 294,50	203 976 569,02

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	60 567,60	292 897,90
Produits sur obligations	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	129 073,60	130 961,97
Sous-total produits sur opérations financières	189 641,20	423 859,87
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00	0,00
Autres charges financières	-13 159,48	-3 816,74
Sous-total charges sur opérations financières	-13 159,48	-3 816,74
Total revenus financiers nets (A)	176 481,72	420 043,13
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-1 990 025,10	-818 430,01
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-1 990 025,10	-818 430,01
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	-1 813 543,38	-398 386,88
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-88 830,34	-19 435,48
Sous-total revenus nets I = (C+D)	-1 902 373,72	-417 822,36
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	10 499 370,36	7 699 066,78
Frais de transactions externes et frais de cession	-533 227,92	-417 443,32
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	9 966 142,44	7 281 623,46
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	448 300,02	26 830,76
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	10 414 442,46	7 308 454,22

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	5 162 234,75	2 910 608,17
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-62 342,69	12 578,19
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	5 099 892,06	2 923 186,36
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	43 998,24	141 665,10
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	5 143 890,30	3 064 851,46
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	13 655 959,04	9 955 483,32

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

Le Fonds a pour objectif de chercher à obtenir, sur un horizon de placement d'au minimum 5 ans, une performance annuelle, nette de frais de gestion, supérieure à l'Euro Short-Term Rate capitalisé Jour + 1,50 % pour la part FS-C, à l'Euro Short-Term Rate capitalisé Jour + 1,30 % pour la part R-C et à l'Euro Short-Term Rate capitalisé Jour + 1,10 % pour la part RM-C.

L'objectif de rendement du Fonds sera recherché avec un objectif de volatilité cible moyenne annuelle ex post compris entre 2 % et 5 % par an.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net Global en EUR	153 350 090,72	168 266 902,87	181 019 128,45	202 806 034,88	225 561 024,27
Part SIENNA PERFORMANCE ABSOLUE DEFENSIF FS-C en EUR					
Actif net	153 349 047,22	168 265 841,94	176 592 583,80	197 383 522,81	213 270 795,94
Nombre de titres	1 499 950,84770	1 616 253,53818	1 561 901,77617	1 660 001,00000	1 684 688,84877
Valeur liquidative unitaire	102,23	104,10	113,06	118,90	126,59
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,68	8,23	4,14	4,28	5,84
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,84	-0,27	-1,22	-0,23	-1,04
Part SIENNA PERFORMANCE ABSOLUE DEFENSIF R-C en EUR					
Actif net	1 043,50	1 060,93	4 426 438,90	5 232 795,43	11 349 174,48
Nombre de titres	1,00000	1,00000	3 849,52559	43 357,21820	88 621,02034
Valeur liquidative unitaire	1 043,50	1 060,93	1 149,86	120,69	128,06
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,26	84,13	42,43	4,35	5,92
Capitalisation unitaire sur revenu	-10 106,80	-4,42	-14,57	-0,47	-1,48
Part SIENNA PERFORMANCE ABSOLUE DEFENSIF RM-C en EUR					
Actif net	0,00	0,00	105,75	189 716,64	941 053,85
Nombre de titres	0,00	0,00	1,00000	1 717,24446	8 055,65592
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	105,75	110,47	116,81
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	2,09	4,01	5,42
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	-0,83	-0,95	-1,75

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Exposition des positions Hors-Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au FIA servent à compenser les frais supportés par le FIA pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Parts FS-C :

	Frais facturés	Assiette	Taux barème
1 et 2	Frais de gestion financière (*) et Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0,40 % maximum l'an (incluant les honoraires du commissaire aux comptes selon tarification annuelle appliquée)
3	Frais indirects maximum (**) (Commissions et frais de gestion)	Actif net	0,60 % maximum l'an
4	Commissions de mouvement (*)	Prélèvement par transaction	Néant
5	Commission de surperformance (*) et (***)	Actif net	20 % de la différence entre la performance du FCP et celle de son indice de référence (l'€STR capitalisé Jour + 1,50 %)

Part R-C:

	Frais facturés	Assiette	Taux barème
1 et 2	Frais de gestion financière (*) et Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0,60 % maximum l'an (incluant les honoraires du commissaire aux comptes selon tarification annuelle appliquée)
3	Frais indirects maximum (**) (Commissions et frais de gestion)	Actif net	0,60 % maximum l'an
4	Commissions de mouvement (*)	Prélèvement par transaction	Néant
5	Commission de surperformance (*) et (***)	Actif net	20 % de la différence entre la performance du FCP et celle de son indice de référence (l'€STR capitalisé Jour + 1,30 %)

Part RM-C:

	Frais facturés	Assiette	Taux barème
1 et 2	Frais de gestion financière (*) et Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0,80 % maximum l'an (incluant les honoraires du commissaire aux comptes selon tarification annuelle appliquée)
3	Frais indirects maximum (**) (Commissions et frais de gestion)	Actif net	0,60 % maximum l'an
4	Commissions de mouvement (*)	Prélèvement par transaction	Néant
5	Commission de surperformance (*) et (***)	Actif net	20 % de la différence entre la performance du FCP et celle de son indice de référence (l'€STR capitalisé Jour + 1,10 %)

A partir du 23/06/2025 :

Part « FS-C »>> :

	FRAIS FACTURES AU FONDS	ASSIETTE	TAUX BAREME
1	Frais de gestion financière (*)	Actif net	0 % TTC maximum l'an
2	Frais de fonctionnement et autres services (**)		0,05 % TTC maximum l'an (taux forfaitaire **)
3	Frais indirects maximum (***) (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,50 % TTC maximum l'an.
4	Commissions de mouvement (*)	Prélèvement par transaction	Néant.
5	Commission de surperformance (*) et (****)	Actif net	20 % de la différence entre la performance de l'Actif net du Fonds et celle de son Indicateur de Référence (l'ESTR capitalisé Jour + 1,50 %).

Part « R-C »>> :

	FRAIS FACTURES AU FONDS	ASSIETTE	TAUX BAREME
1	Frais de gestion financière (*)	Actif net	0,65 % TTC maximum l'an
2	Frais de fonctionnement et autres services (**)		0,05 % TTC maximum l'an (taux forfaitaire **)
3	Frais indirects maximum (***) (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,50 % TTC maximum l'an (taux forfaitaire **).
4	Commissions de mouvement (*)	Prélèvement par transaction	Néant.
5	Commission de surperformance (*) et (****)	Actif net	20 % de la différence entre la performance de l'Actif net du Fonds et celle de son Indicateur de Référence (l'ESTR capitalisé Jour + 1,30 %).

Part « RM-C » :

	FRAIS FACTURES AU FONDS	ASSIETTE	TAUX BAREME
1	Frais de gestion financière (*)	Actif net	0,85 % TTC maximum l'an
2	Frais de fonctionnement et autres services (**)		0,05 % TTC maximum l'an (taux forfaitaire **)
3	Frais indirects maximum (***) (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,50 % TTC maximum l'an (taux forfaitaire **)
4	Commissions de mouvement (*)	Prélèvement par transaction	Néant.
5	Commission de surperformance (*) et(****)	Actif net	20 % de la différence entre la performance de l'Actif net du Fonds et celle de son Indicateur de Référence (l'ESTR capitalisé Jour + 1,10 %).

La présentation des frais et des différentes rubriques ci-dessus diffèrent de celles du Document d'Informations Clés (DIC). Il existe notamment des différences dans les modalités de calcul des frais entre la présentation ci-dessus et le DIC qui peuvent conduire à des écarts dans les pourcentages présentés.

Seuls les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances peuvent être hors champ des blocs de frais évoqués ci-dessus.

(*) Depuis la révocation de l'option de la TVA en date du 01/01/2008, ces frais sont exonérés de TVA en vertu de l'article 261 C 1er du CGI.

(**) Les frais de fonctionnement et autres services comprennent les frais suivants :

- Frais du dépositaire ;
- Frais de gestion administrative et comptable ;
- Frais du commissaire aux comptes ;
- Coûts liés aux contributions dues par la société de gestion à l'Autorité des marchés financiers (AMF) ;
- Coûts de cotisation de la société de gestion à l'Association française de la Gestion (AFG) ;
- Coûts de licence de l'indice de référence du Fonds ;
- Frais fiscaux, y compris avocat et expert externe liés au recouvrement des créances du Fonds ;
- Frais liés aux informations des porteurs de parts (informations par tous moyens et informations particulières) à l'exception des opérations de fusion, absorption et liquidation ;
- Frais liés au respect des obligations règlementaires (Reporting AIFM, frais de fonctionnement de la politique de vote lors des assemblées générales) ;
- Frais de constitution et de diffusion de la documentation règlementaire du Fonds (Règlement, DIC, Annexes SFDR) ;
- Frais d'audit et de promotion du label ISR ;
- Frais de fonctionnement des plateformes de distribution.

Le taux forfaitaire maximum des frais de fonctionnement et autres services peut être prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs à celui-ci. Dans la situation où les frais réels sont supérieurs au taux forfaitaire, le dépassement sera pris en charge par la société de gestion.

(***) Ces frais sont liés à l'investissement de l'OPCVM en parts et/ou actions d'OPC. Cette information à caractère facultatif est précisée à titre d'information.

Commission de Surperformance

(****) Modalités de calcul de la commission de surperformance

La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance de l'Actif net du Fonds (1) et celle de son Indicateur de Référence (2) appréciées sur une Période de Référence (3).

1. L'Actif net du Fonds correspond, pour chaque catégorie de part, à la valorisation des actifs détenus par le Fonds selon les règles décrites dans le prospectus du Fonds et après prise en compte des frais courants de la catégorie de part.

2. L'Indicateur de Référence du Fonds correspond à l'ESTR capitalisé Jour + 1,50% (pour la part FS-C), à l'ESTR capitalisé Jour + 1,30% (pour la part R-C) et à l'ESTR capitalisé Jour + 1,10% (pour la part RM-C).

Les performances passées de l'Indicateur de Référence sont disponibles via le lien <https://www.sienna-gestion.com/nos-solutions-dinvestissement>.

3. La Période de Référence correspond à la période au cours de laquelle la performance de l'Actif net du Fonds est mesurée et comparée à celle de son Indicateur de Référence.

Cette Période de Référence est d'une durée d'un an minimum, adossée à l'exercice comptable du Fonds clôturant le dernier jour de bourse du mois de décembre.

A compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2022, toute sous-performance de l'Actif net du Fonds par rapport à son Indicateur de Référence constatée à la date de clôture d'un exercice devra être compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. Ainsi, la Période de Référence pourra être prolongée dans la limite de 5 ans.

A la clôture de l'exercice du Fonds :

- Si la performance de l'Actif net du Fonds est supérieure à celle de son Indicateur de Référence (après compensation d'éventuelles sous-performances passées), la commission de surperformance sera égale à 20 % de la différence entre ces deux valeurs.

Cette différence fait l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de chaque valeur liquidative du Fonds. En cas de sous-performance de l'Actif net du Fonds par rapport à celle de son Indicateur de Référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée dans les mêmes proportions par une reprise sur provision.

En cas de rachats, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion.

Hormis les rachats, la commission de surperformance est payée à la société de gestion à la date de clôture de l'exercice du Fonds.

- Si la performance de l'Actif net du Fonds est égale à celle de son Indicateur de Référence, la commission de surperformance sera nulle.

- Si la performance de l'Actif net du Fonds est inférieure à celle de son Indicateur de Référence, la sous-performance de l'exercice concerné sera reportée sur les exercices suivants jusqu'à ce qu'elle soit compensée, dans la limite de 5 ans.

La sous-performance d'un exercice, non rattrapée à l'issue d'une Période de Référence de 5 ans, sera abandonnée (non reportée sur l'exercice suivant).

Si une autre année de sous-performance a lieu à l'intérieur de la même Période de Référence de 5 ans et qu'elle n'est pas rattrapée à l'issue de cette Période, une nouvelle Période de Référence de 5 ans maximum s'ouvrira à compter de la nouvelle année de sous-performance.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part SIENNA PERFORMANCE ABSOLUE DEFENSIF RM-C	Capitalisation	Capitalisation
Part SIENNA PERFORMANCE ABSOLUE DEFENSIF FS-C	Capitalisation	Capitalisation
Part SIENNA PERFORMANCE ABSOLUE DEFENSIF R-C	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	202 806 034,88	181 019 128,45
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	27 508 910,79	24 994 926,70
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-18 006 412,52	-13 014 443,21
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-1 813 543,38	-398 386,88
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	9 966 142,44	7 281 623,46
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	5 099 892,06	2 923 186,36
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	225 561 024,27	202 806 034,88

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part SIENNA PERFORMANCE ABSOLUE DEFENSIF FS-C		
Parts souscrites durant l'exercice	151 472,71743	18 760 326,40
Parts rachetées durant l'exercice	-126 784,86866	-15 809 554,93
Solde net des souscriptions/rachats	24 687,84877	2 950 771,47
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 684 688,84877	
Part SIENNA PERFORMANCE ABSOLUE DEFENSIF R-C		
Parts souscrites durant l'exercice	56 599,76682	7 255 812,91
Parts rachetées durant l'exercice	-11 335,96468	-1 439 211,16
Solde net des souscriptions/rachats	45 263,80214	5 816 601,75
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	88 621,02034	
Part SIENNA PERFORMANCE ABSOLUE DEFENSIF RM-C		
Parts souscrites durant l'exercice	12 933,50692	1 492 771,48
Parts rachetées durant l'exercice	-6 595,09546	-757 646,43
Solde net des souscriptions/rachats	6 338,41146	735 125,05
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	8 055,65592	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part SIENNA PERFORMANCE ABSOLUE DEFENSIF FS-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part SIENNA PERFORMANCE ABSOLUE DEFENSIF R-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part SIENNA PERFORMANCE ABSOLUE DEFENSIF RM-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
SIENNA PERFORMANCE ABSOLUE DEFENSIF FS-C FR0013424033	Capitalisation	Capitalisation	EUR	213 270 795,94	1 684 688,84877	126,59
SIENNA PERFORMANCE ABSOLUE DEFENSIF R- C FR0013424041	Capitalisation	Capitalisation	EUR	11 349 174,48	88 621,02034	128,06
SIENNA PERFORMANCE ABSOLUE DEFENSIF RM-C FR001400F3R6	Capitalisation	Capitalisation	EUR	941 053,85	8 055,65592	116,81

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	-54 897,61	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	-54 897,61					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
		+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 578,27	0,00	0,00	0,00	2 578,27
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-42,17	0,00	0,00	0,00	-42,17
Hors-bilan					
Futures	NA	82 253,70	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		82 253,70	0,00	0,00	2 536,10

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]]3 - 6 mois]]6 - 12 mois]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]]5 - 10 ans]	>10 ans]
	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 578,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-42,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	82 253,70	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	2 536,10	0,00	0,00	0,00	0,00	82 253,70	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	JPY	USD	CHF		
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	560,49	512,81	1,28	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	1 670,20	40,85	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	-0,21	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-42,17	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	-23 428,51	0,00	124,41	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	-22 910,19	2 182,80	166,54	0,00	0,00

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<p>Opérations figurant à l'actif du bilan</p> <p>Dépôts</p> <p>Instruments financiers à terme non compensés</p> <p>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</p> <p>Créances représentatives de titres donnés en garantie</p> <p>Créances représentatives de titres financiers prêtés</p> <p>Titres financiers empruntés</p> <p>Titres reçus en garantie</p> <p>Titres financiers donnés en pension</p> <p>Créances</p> <p> Collatéral espèces</p> <p> Dépôt de garantie espèces versé</p> <p>Opérations figurant au passif du bilan</p> <p>Dettes représentatives des titres donnés en pension</p> <p>Instruments financiers à terme non compensés</p> <p>Dettes</p> <p> Collatéral espèces</p>		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0013529849	AGRIC A EPARGNE EURO RESPONSABLE part A	AGRIC A EPARGNE	Actions Euro	France	EUR	5 095 221,60
LU1781541252	Amundi Core MSCI Japan ETF Acc EUR	Amundi Luxembourg S.A.	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	3 809 400,00
LU1900066975	Amundi MSCI Korea UCITS ETF	Amundi Luxembourg S.A.	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	465 475,00
FR0013510286	STRATEGIE RENDEMENT RESPONSABLE I	APICIL ASSET MANAGEMENT	Obligations et autres titres de créance Internat.	France	EUR	3 987 550,00
FR0013289535	BDL CONVICTIONS I	BDL CAPITAL MANAGEMENT SAS	Fonds / Actions	France	EUR	6 097 595,00
LU2168710148	BDLCM FUNDS-DURANDAL - CLASSE GP	BDL CAPITAL MANAGEMENT SAS	Fonds / Mixte	Luxembourg	EUR	4 122 620,00
LU2344416552	LUX IM VER CAPITAL SHORT TERM I X	BG Fund Management Luxembourg S.A.	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	1 664 673,60
LU2344422014	VER CAPITAL HY ITALIAN SEL BX EUR	BG Fund Management Luxembourg S.A.	Non applicable	Luxembourg	EUR	2 154 673,40
DE000A0H08F7	ISHARES STOXX EUROPE 600 CONSUMER & MATERIALS	BLACKROCK ASSET MANAGEMENT DEUTSCHL AG	Fonds / Actions	Allemagne	EUR	4 442 500,00
IE00BG0J4C88	ISHARES DIGITAL SECURITY UCITS ETF USD ACC	BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRELAND LTD	Fonds / Actions	Irlande	EUR	8 664 000,00
IE000NFR7C63	iShares MSCI China Tech UCITS ETF USD Acc	BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRELAND LTD	Fonds / Actions	Irlande	USD	2 229 106,38
IE00BJ5JPG56	iShares MSCI China UCITS ETF USD Acc	BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRELAND LTD	Fonds / Actions	Irlande	USD	2 355 817,02
IE00BZCQB185	ISHARES MSCI INDIA UCITS ETF USD CAP	BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRELAND LTD	Fonds / Actions	Irlande	EUR	3 308 000,00
IE00BYXG2H39	NASDAQ US BIOTECHNOLOGY UCITS ETF	BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRELAND LTD	Fonds / Actions	Irlande	EUR	1 429 800,00
LU2967932562	THEAM Quant SICAV - Nuclear Opportunities	BNP Paribas Asset Management Europe	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	2 341 800,00
LU1956134271	BNP PARIBAS FUNDS EURO CORPORATE BOND OPPORTUNITIES I CAP	BNP PARIBAS INVESTMENT PARTNERS LUXEMBOU	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	4 716 800,00
LU1694789378	DNCA INVEST-ALPHA BONDS CLASS I	DNCA FINANCE	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	4 544 115,54

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0010584474	EdR SICAV Financial Bonds Action I EUR	Edmond De Rothschild Asset Management (France)	Obligations et autres titres de créance Internat.	France	EUR	1 744 237,36
LU0616900691	Exane Funds 2 Exane Pleiade Fund A EUR Accumulation	EXANE ASSET MANAGEMENT	Equity market neutral	Luxembourg	EUR	4 422 621,00
IE00BL0L0H60	FIRST TRUST NYSE ARCA BIOTECHNOLOGY UCITS ETF CLASS A USD AC	FIRST TRUST GLOBAL PORTFOLIOS MANAGEMENT	Fonds / Actions	Irlande	EUR	2 729 375,00
FR001400MSZ3	EUROPE INCOME FAMILY I	HOTTINGUER ET CIE GESTION PR SA	Fonds / Actions	France	EUR	4 302 375,00
LU1165637460	IVO Emerging Markets Corporate Debt EUR I Acc	IVO CAPITAL PARTNERS	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	11 077 500,00
FR0010590950	LAZARD CREDIT FI SRI - Part PVC EUR	Lazard Frères Gestion SAS	Obligations et autres titres de créance Internat.	France	EUR	796 997,60
FR0013173036	PLUVALCA SMALL CAPS B	MONTPENSIER ARBEVEL	Fonds / Actions	France	EUR	2 537 100,00
FR0012260545	Vega Court Terme Dynamique FCP	Natixis Investment Managers International	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	4 447 375,20
LU1833932434	ODDO BHF ARTIFICIAL INTELLIGENCE CI EUR	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	4 637 480,00
LU2114352243	QUAERO CAP FDS-GLOBAL CONVERTIBLE BONDS C	PICTET FUNDS (EUROPE) S.A.	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	7 075 200,00
LU0952917168	SCOR ILS Fund - Atropos Catbond B3 EUR Hedged	SCOR INVESTMENT PARTNERS SE	Fonds / Mixte	Luxembourg	EUR	13 636 349,65
FR001400QKW8	SIENNA ACTIONS EURO FS	SIENNA GESTION	Actions Euro	France	EUR	1 782 300,00
FR001400QKT4	SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT FS C	SIENNA GESTION	Actions internationales	France	EUR	5 129 713,12
FR001400EBN2	SIENNA TRESORERIE PLUS A	SIENNA GESTION	Fonds / Obligations	France	EUR	5 714 725,00
FR001400QDO0	SIENNA MONETAIRE FS-C	SIENNA GESTION	Monétaire Euro	France	EUR	52 957 588,30
FR001400EC14	SIENNA COURT TERME Part FS-C	SIENNA GESTION	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	7 885 644,20
FR001400EZC4	SIENNA OBLIGATIONS IMPACT SOCIAL FS-C	SIENNA GESTION	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	5 057 571,00

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0007457114	SIENNA SOUVERAIN 3-5 PART FS-C	SIENNA GESTION	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	9 080 912,00
LU1334564140	HELIUM FUND- CLASS I - EUR	SYQUANT CAPITAL S.A.S.	Fonds / Mixte	Luxembourg	EUR	2 669 948,00
FR0011819036	Tailor Credit Rendement Cible I	TAILOR CAPITAL	Fonds / Obligations	France	EUR	1 916 850,00
IE00BQQP9F84	VanEck Gold Miners UCITS ETF	VANECK ASSET MANAGEMENT B.V.	Fonds / Actions	Irlande	USD	2 483 744,68
IE0007Y8Y157	VANECK QUANTUM COMPUTING UCITS ETF A	VANECK ASSET MANAGEMENT B.V.	Fonds / Actions	Irlande	EUR	967 500,00
IE000YU9K6K2	VANECK SPACE INNOVATORS UCITS ETF A USD ACC	VANECK ASSET MANAGEMENT B.V.	Fonds / Actions	Irlande	EUR	2 877 000,00
IE000M7V94E1	VANECK URANIUM AND NUCLEAR TECHNOLOGIES UCITS ETF A USD ACC	VANECK ASSET MANAGEMENT B.V.	Fonds / Actions	Irlande	EUR	229 500,00
Total						217 588 754,65

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Souscriptions à recevoir	34 481,31
	Dépôts de garantie en espèces	6 930 355,86
Total des créances		6 964 837,17
Dettes		
	Rachats à payer	0,02
	Frais de gestion fixe	16 351,19
	Frais de gestion variable	1 508 797,10
	Autres dettes	3 522,76
Total des dettes		1 528 671,07
Total des créances et des dettes		5 436 166,10

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Part SIENNA PERFORMANCE ABSOLUE DEFENSIF FS-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	439 864,91
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,21
Frais de gestion variables provisionnés	1 372 564,57
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,65
Frais de gestion variables acquis	109 064,82
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,05
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part SIENNA PERFORMANCE ABSOLUE DEFENSIF R-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	37 283,81
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Frais de gestion variables provisionnés	16 746,97
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,27
Frais de gestion variables acquis	8 682,21
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,14
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part SIENNA PERFORMANCE ABSOLUE DEFENSIF RM-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	4 079,28
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	1 738,53
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,34
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			87 608 453,62
	FR001400QKW8	SIENNA ACTIONS EURO FS	1 782 300,00
	FR001400QKT4	SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT FS C	5 129 713,12
	FR001400EC14	SIENNA COURT TERME Part FS-C	7 885 644,20
	FR001400QDO0	SIENNA MONETAIRE FS-C	52 957 588,30
	FR001400EZC4	SIENNA OBLIGATIONS IMPACT SOCIAL FS-C	5 057 571,00
	FR0007457114	SIENNA SOUVERAIN 3-5 PART FS-C	9 080 912,00
	FR001400EBN2	SIENNA TRESORERIE PLUS A	5 714 725,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			87 608 453,62

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a.Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	-1 902 373,72	-417 822,36
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	-1 902 373,72	-417 822,36
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-1 902 373,72	-417 822,36

Part SIENNA PERFORMANCE ABSOLUE DEFENSIF FS-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	-1 756 837,47	-395 521,12
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-1 756 837,47	-395 521,12
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-1 756 837,47	-395 521,12
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 756 837,47	-395 521,12
Total	-1 756 837,47	-395 521,12
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part SIENNA PERFORMANCE ABSOLUE DEFENSIF R-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	-131 427,42	-20 653,12
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-131 427,42	-20 653,12
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-131 427,42	-20 653,12
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-131 427,42	-20 653,12
Total	-131 427,42	-20 653,12
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part SIENNA PERFORMANCE ABSOLUE DEFENSIF RM-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	-14 108,83	-1 648,12
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-14 108,83	-1 648,12
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-14 108,83	-1 648,12
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-14 108,83	-1 648,12
Total	-14 108,83	-1 648,12
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	10 414 442,46	7 308 454,22
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	10 414 442,46	7 308 454,22
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	10 414 442,46	7 308 454,22

Part SIENNA PERFORMANCE ABSOLUE DEFENSIF FS-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	9 845 253,68	7 112 774,00
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	9 845 253,68	7 112 774,00
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	9 845 253,68	7 112 774,00
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	9 845 253,68	7 112 774,00
Total	9 845 253,68	7 112 774,00
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part SIENNA PERFORMANCE ABSOLUE DEFENSIF R-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	525 467,47	188 782,00
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	525 467,47	188 782,00
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	525 467,47	188 782,00
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	525 467,47	188 782,00
Total	525 467,47	188 782,00
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part SIENNA PERFORMANCE ABSOLUE DEFENSIF RM-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	43 721,31	6 898,22
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	43 721,31	6 898,22
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	43 721,31	6 898,22
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	43 721,31	6 898,22
Total	43 721,31	6 898,22
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			217 588 754,65	96,47
OPCVM			217 588 754,65	96,47
Gestion collective			217 588 754,65	96,47
AGRICA EPARGNE EURO RESPONSABLE part A	EUR	40	5 095 221,60	2,26
Amundi Core MSCI Japan ETF Acc EUR	EUR	200 000	3 809 400,00	1,69
Amundi MSCI Korea UCITS ETF	EUR	5 000	465 475,00	0,21
BDLCM FUNDS-DURANDAL - CLASSE GP	EUR	38 000	4 122 620,00	1,83
BDL CONVICTIONS I	EUR	3 500	6 097 595,00	2,70
BNP PARIBAS FUNDS EURO CORPORATE BOND OPPORTUNITIES I CAP	EUR	40 000	4 716 800,00	2,09
DNCA INVEST-ALPHA BONDS CLASS I	EUR	33 366	4 544 115,54	2,01
EdR SICAV Financial Bonds Action I EUR	EUR	7 669	1 744 237,36	0,77
EUROPE INCOME FAMILY I	EUR	3 500	4 302 375,00	1,91
Exane Funds 2 Exane Pleiade Fund A EUR Accumulation	EUR	300	4 422 621,00	1,96
FIRST TRUST NYSE ARCA BIOTECHNOLOGY UCITS ETF CLASS A USD AC	EUR	125 000	2 729 375,00	1,21
HELIUM FUND- CLASS I - EUR	EUR	2 000	2 669 948,00	1,18
ISHARES DIGITAL SECURITY UCITS ETF USD ACC	EUR	1 000 000	8 664 000,00	3,84
iShares MSCI China Tech UCITS ETF USD Acc	USD	500 000	2 229 106,38	0,99
iShares MSCI China UCITS ETF USD Acc	USD	450 000	2 355 817,02	1,04
ISHARES MSCI INDIA UCITS ETF USD CAP	EUR	400 000	3 308 000,00	1,47
ISHARES STOXX EUROPE 600 CONSUMER & MATERIALS	EUR	50 000	4 442 500,00	1,97
IVO Emerging Markets Corporate Debt EUR I Acc	EUR	70 000	11 077 500,00	4,91
LAZARD CREDIT FI SRI - Part PVC EUR	EUR	40	796 997,60	0,35
LUX IM VER CAPITAL SHORT TERM I X	EUR	15 200	1 664 673,60	0,74
NASDAQ US BIOTECHNOLOGY UCITS ETF	EUR	200 000	1 429 800,00	0,63
ODDO BHF ARTIFICIAL INTELLIGENCE CI EUR	EUR	2 000	4 637 480,00	2,06
PLUVALCA SMALL CAPS B	EUR	15 000	2 537 100,00	1,12
QUAERO CAP FDS-GLOBAL CONVERTIBLE BONDS C	EUR	55 000	7 075 200,00	3,14
SCOR ILS Fund - Atropos Catbond B3 EUR Hedged	EUR	8 794,184	13 636 349,65	6,05
SIENNA ACTIONS EURO FS	EUR	15 000	1 782 300,00	0,79
SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT FS C	EUR	43 672	5 129 713,12	2,27
SIENNA COURT TERME Part FS-C	EUR	71 331,53565	7 885 644,20	3,50
SIENNA MONETAIRE FS-C	EUR	511 067,76821	52 957 588,30	23,48
SIENNA OBLIGATIONS IMPACT SOCIAL FS-C	EUR	45 750	5 057 571,00	2,24
SIENNA SOUVERAIN 3-5 PART FS-C	EUR	19 700	9 080 912,00	4,03
SIENNA TRESORERIE PLUS A	EUR	5 000	5 714 725,00	2,53
STRATEGIE RENDEMENT RESPONSABLE I	EUR	35 000	3 987 550,00	1,77
Tailor Credit Rendement Cible I	EUR	15 000	1 916 850,00	0,85
THEAM Quant SICAV - Nuclear Opportunities	EUR	20 000	2 341 800,00	1,04
VanEck Gold Miners UCITS ETF	USD	30 000	2 483 744,68	1,10
VANECK QUANTUM COMPUTING UCITS ETF A	EUR	45 000	967 500,00	0,43
VANECK SPACE INNOVATORS UCITS ETF A USD ACC	EUR	50 000	2 877 000,00	1,28
VANECK URANIUM AND NUCLEAR TECHNOLOGIES UCITS ETF A USD ACC	EUR	5 000	229 500,00	0,10
Vega Court Terme Dynamique FCP	EUR	40	4 447 375,20	1,97
VER CAPITAL HY ITALIAN SEL BX EUR	EUR	318 974,596	2 154 673,40	0,96
Total			217 588 754,65	96,47

E1. Inventaire des éléments de bilan

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
CAC 40 FUT 0126	125	17 250,00	0,00	10 192 500,00
DAX 30 IND FU 0326	-22	0,00	-177 650,00	-13 579 500,00
DJE 600 EUROP 0326	-239	0,00	-135 752,00	-7 110 250,00
EURO STOXX 50 0326	-651	0,00	-467 092,50	-38 024 910,00
NASDAQ 100 E- 0326	-31	3 957,45	0,00	-13 432 497,87
XEUR FSTN DJ 0326	165	25 575,00	0,00	7 057 050,00
Sous-total 1.		46 782,45	-780 494,50	-54 897 607,87
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		46 782,45	-780 494,50	-54 897 607,87

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO BUND 0326	900	0,00	-826 800,00	114 813 000,00
EURO-OAT 0326	-270	135 000,00	0,00	-32 559 300,00
Sous-total 1.		135 000,00	-826 800,00	82 253 700,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		135 000,00	-826 800,00	82 253 700,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
RF EURCHF 0326	1	0,00	-147,63	124 409,49
RY EURJPY 0326	-188	0,00	-374 029,01	-23 428 513,23
Sous-total 1.		0,00	-374 176,64	-23 304 103,74
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	-374 176,64	-23 304 103,74

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	217 588 754,65
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	-733 712,05
Total instruments financiers à terme - taux	-691 800,00
Total instruments financiers à terme - change	-374 176,64
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	11 346 757,40
Autres passifs (-)	-1 574 799,09
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	225 561 024,27

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part SIENNA PERFORMANCE ABSOLUE DEFENSIF FS-C	EUR	1 684 688,84877	126,59
Part SIENNA PERFORMANCE ABSOLUE DEFENSIF R-C	EUR	88 621,02034	128,06
Part SIENNA PERFORMANCE ABSOLUE DEFENSIF RM-C	EUR	8 055,65592	116,81

DIC PRIIPS

OBJECTIF : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT : SIENNA PERFORMANCE ABSOLUE DEFENSIF (Part RM-C - FR001400F3R6)

Initiateur : SIENNA GESTION

Site internet : www.sienna-gestion.com

Contact : sienna-gestion@sienna-im.com

Autorité de tutelle compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de SIENNA GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés.

SIENNA GESTION est agréée en France sous le n° GP 97020 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document : 31/07/2025

AVERTISSEMENT : VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE : SIENNA PERFORMANCE ABSOLUE DEFENSIF est un Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) de droit français relevant de l'article L. 214-24-24 et suivants du Code Monétaire et Financier sous la forme d'un Fonds Commun de Placement. Ce Fonds a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 09/07/2019

DURÉE ET RÉSILIATION (résiliation de l'initiateur) : Le Fonds est créé pour une durée de 99 ans. La Société de Gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à son initiative.

OBJECTIFS :

SIENNA PERFORMANCE ABSOLUE DEFENSIF, fonds de type multi-actifs (actions, obligations et monétaires), gère de façon discrétionnaire des actifs financiers français et étrangers (valeurs mobilières et instruments financiers à terme). Il a pour objectif de chercher à obtenir, sur un horizon de placement d'au minimum 5 ans, une performance annuelle, nette de frais de gestion, supérieure à l'Euro Short-Term Rate capitalisé Jour + 1,50 % pour la part FS-C, à l'Euro Short-Term Rate capitalisé Jour + 1,30 % pour la part R-C et à l'Euro Short-Term Rate capitalisé Jour + 1,10 % pour la part RM-C. L'objectif de rendement du Fonds sera recherché avec un objectif de volatilité cible moyenne annuelle ex post compris entre 2 % et 5 % par an.

Caractéristiques essentielles du Fonds : Le Fonds adopte une gestion de type 'performance absolue', c'est-à-dire ayant pour objectif de chercher à dégager un rendement sur la durée de placement recommandée. La gestion du Fonds repose sur plusieurs sources de performance telles qu'une gestion discrétionnaire et flexible ainsi qu'une large diversification des actifs. L'allocation entre les marchés actions, obligataires, monétaires, immobiliers, marchés à terme (sans recherche de surexposition) est laissée à l'appréciation du gérant qui s'appuie notamment sur le comité d'allocation qui se réunit mensuellement avec l'ensemble des équipes de gestion taux, actions et multi-gestion. Stratégie d'investissement du Fonds : Analyse Macro-économique : L'équipe de gestion étudie les évolutions des principaux indicateurs macro-économiques. Une attention particulière est portée sur 4 dimensions (la politique des banques centrales, la dynamique économique et des profits, la valorisation et le comportement des investisseurs (sentiment de marché, flux...)). Il appartient à l'équipe de gestion de sélectionner les critères qui seront déterminants pour le choix de la stratégie de gestion. L'étude macro-économique conditionne les choix stratégiques des gérants en termes d'horizon de placement, d'exposition aux actions et devises, et de sensibilité aux obligations. Sélection des supports d'investissement : La stratégie est basée sur l'investissement discrétionnaire en titres détenus en direct et/ou au travers de parts ou actions d'OPCVM, de FIA, de fonds d'investissement étrangers et/ou de contrats financiers. Le Fonds est principalement composé d'OPC et de trackers. Les OPC et trackers sont sélectionnés après analyse de la qualité et de la performance de leur gestion et de la solidité de la structure qui les gère.

Construction de portefeuille : Le portefeuille est composé de 2 sous-portefeuilles :

- Un portefeuille défensif composé d'actifs possédant des taux de rendement courant jugés attractifs par l'équipe de gestion en termes de couple rendement/risque et de diversification ;

- Un portefeuille dynamique, construit en fonction des anticipations de marché de l'équipe de gestion.

Le Fonds est composé comme suit :

-Actions : Le Fonds pourra être exposé entre -10 % et 50 % de son actif net aux marchés actions de la zone Euro et/ou en dehors de la zone Euro (dont 25 % maximum sur les marchés émergents). Le Fonds pourra détenir des actions de toutes capitalisations. La détention d'actions en direct par le Fonds est limitée à 20 % de son actif net.

-Obligations et titres de créance : Le Fonds sera exposé entre -10 % et 100 % de son actif net aux marchés de taux (obligataires et monétaires) de la zone Euro et/ou en dehors de la zone Euro (dont 50 % maximum sur les marchés émergents). Le Fonds pourra détenir des obligations et titres de créance d'émetteurs privés, publics, souverains. Les titres de créance négociables et obligations et/ou les émetteurs dans lesquels le Fonds investit bénéficient d'une notation de crédit 'Investment grade' ou font l'objet d'une notation interne équivalente par la société de gestion. Les titres ne bénéficiant pas de cette notation sont des titres dits 'spéculatifs' et pourront représenter au maximum 50 % de l'actif net du Fonds. La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par les agences de notation de crédit. Elle procède à sa propre analyse pour évaluer la qualité de l'émetteur et de l'émission. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le Fonds est géré est comprise entre -5 et +8.

-Parts ou actions d'OPC (OPCVM et/ou FIA) : Le Fonds peut être investi en parts ou actions d'OPC suivants : OPC actions, OPC obligataires et/ou monétaires ainsi qu'en OPC multi-actifs, dans la limite de 100 % de son actif net. Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

-'Autres valeurs' : Le Fonds pourra détenir des valeurs visées à l'article R. 214-32-19 du Code monétaire et financier, dans la limite de 10 % de son actif net.

-Instruments financiers à terme (ou contrats financiers) : Le Fonds peut intervenir sur les marchés réglementés, organisés et de gré à gré via des instruments financiers à terme, afin de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux risques de taux, d'actions et de change dans les limites de la fourchette de sensibilité autorisée. L'engagement lié à l'utilisation de ces instruments ne peut dépasser 100 % de l'actif net. Le Fonds ne recourt pas aux Total Return Swaps (TRS).

-Autres opérations : Le Fonds peut recourir aux dépôts, aux emprunts d'espèces et à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

SFDR : Article 8 : le Fonds promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance. Il est classé article 8 au titre du règlement européen SFDR.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS : Le Fonds s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme, ayant une connaissance théorique des marchés de taux et d'actions tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le prospectus du Fonds.

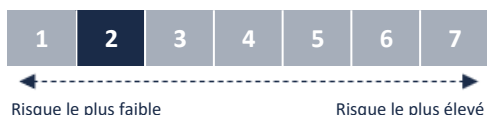
DÉPOSITAIRE : BNP PARIBAS SA

PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DEMANDES DE RACHAT : Elle est calculée quotidiennement en divisant l'actif net du Fonds par le nombre de parts émises sur la base des cours de clôture de chaque jour de Bourse de Paris (selon le calendrier officiel d'Euronext - Paris SA), à l'exception des jours fériés au sens de l'article L. 3133-1 du Code du travail. Les souscriptions et les rachats sont effectués à cours inconnu et sont centralisés le jour de la valeur liquidative (J) avant 15h00. Ces ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative (J) publiée à 19h45 en J+1 ouvré. Les règlements afférents à ces ordres interviennent à J+2 ouvrés.

Le prospectus, les rapports annuels et documents périodiques du Fonds sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.sienna-gestion.com

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7 qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de crédit : Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de perte pour le portefeuille résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le défaut d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de liquidité : C'est le risque qu'une position ne puisse pas être cédée pour un coût limité et dans un délai suffisamment court, i.e. c'est le risque de devoir vendre un instrument financier à un prix inférieur au juste prix et ainsi générer une moins-value pour le portefeuille du fonds et, in fine, une baisse de la valeur liquidative de celui-ci.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : Le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme, ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du Fonds plus significative et plus rapide que celle des marchés sur lesquels le Fonds est investi.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit/de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

PERIODE DE DETENTION RECOMMANDÉE : 5 ans			
INVESTISSEMENT : 10 000 EUROS			
SCÉNARIOS		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
MINIMUM	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
TENSIONS	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 120,00 €	7 120,00 €
	Rendement annuel moyen	-28,80%	-6,57%
DÉFAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 860,00 €	9 550,00 €
	Rendement annuel moyen	-11,40%	-0,92%
INTERMÉDIAIRE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 960,00 €	10 150,00 €
	Rendement annuel moyen	-0,40%	0,30%
FAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 700,00 €	12 960,00 €
	Rendement annuel moyen	7,00%	5,32%

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/11/2015 et le 30/11/2020

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/01/2017 et le 31/01/2022

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 et le 31/03/2025

QUE SE PASSE-T-IL SI SIENNA GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le Fonds est constitué comme une entité distincte de la société de gestion. En cas de défaillance de la société de gestion, les actifs du Fonds conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Fonds est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Fonds.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vende ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- Que 10 000 EUR sont investis.

EXEMPLE D'INVESTISSEMENT	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	462,53 €	1 220,18 €
Incidence des coûts annuels (*)	4,63%	2,30%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,6% avant déduction des coûts et de 0,3% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	300,00 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,42% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	137,45 €
Coûts de transaction	0,17% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	16,20 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	0,09% La commission de surperformance représentera 20% de la différence entre la performance du Fonds et celle de son indice de référence. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-contre des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	8,89 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée de placement minimale recommandée est de 5 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur marchés de taux et d'actions. Les parts de ce fonds sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

En cas de circonstances exceptionnelles et afin de sauvegarder les droits des porteurs de parts, la Société de Gestion pourra décider de plafonner les rachats dès lors que ceux-ci dépassent le seuil de l'actif net du Fonds indiqué dans la documentation de celui-ci. Pour plus de précisions, veuillez vous référer à son règlement.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le Fonds en adressant un courrier électronique à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com ou un courrier postal – à l'attention du Président du Directoire – 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris.

Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion (www.sienna-gestion.com).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées : Pour toutes informations relatives aux performances passées : <https://www.sienna-gestion.com/tous-nos-fonds>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Informations relatives à la finance durable : www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsible

Vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

OBJECTIF : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT : SIENNA PERFORMANCE ABSOLUE DEFENSIF (Part R-C - FR0013424041)

Initiateur : SIENNA GESTION

Site internet : www.sienna-gestion.com

Contact : sienna-gestion@sienna-im.com

Autorité de tutelle compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de SIENNA GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés.

SIENNA GESTION est agréée en France sous le n° GP 97020 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document : 31/07/2025

AVERTISSEMENT : VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE : SIENNA PERFORMANCE ABSOLUE DEFENSIF est un Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) de droit français relevant de l'article L. 214-24-24 et suivants du Code Monétaire et Financier sous la forme d'un Fonds Commun de Placement. Ce Fonds a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 09/07/2019

DURÉE ET RÉSILIATION (résiliation de l'initiateur) : Le Fonds est créé pour une durée de 99 ans. La Société de Gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à son initiative.

OBJECTIFS :

SIENNA PERFORMANCE ABSOLUE DEFENSIF, fonds de type multi-actifs (actions, obligations et monétaires), gère de façon discrétionnaire des actifs financiers français et étrangers (valeurs mobilières et instruments financiers à terme). Il a pour objectif de chercher à obtenir, sur un horizon de placement d'au minimum 5 ans, une performance annuelle, nette de frais de gestion, supérieure à l'Euro Short-Term Rate capitalisé Jour + 1,50 % pour la part FS-C, à l'Euro Short-Term Rate capitalisé Jour + 1,30 % pour la part R-C et à l'Euro Short-Term Rate capitalisé Jour + 1,10 % pour la part RM-C. L'objectif de rendement du Fonds sera recherché avec un objectif de volatilité cible moyenne annuelle ex post compris entre 2 % et 5 % par an.

Caractéristiques essentielles du Fonds : Le Fonds adopte une gestion de type 'performance absolue', c'est-à-dire ayant pour objectif de chercher à dégager un rendement sur la durée de placement recommandée. La gestion du Fonds repose sur plusieurs sources de performance telles qu'une gestion discrétionnaire et flexible ainsi qu'une large diversification des actifs. L'allocation entre les marchés actions, obligataires, monétaires, immobiliers, marchés à terme (sans recherche de surexposition) est laissée à l'appréciation du gérant qui s'appuie notamment sur le comité d'allocation qui se réunit mensuellement avec l'ensemble des équipes de gestion taux, actions et multi-gestion. Stratégie d'investissement du Fonds : Analyse Macro-économique : L'équipe de gestion étudie les évolutions des principaux indicateurs macro-économiques. Une attention particulière est portée sur 4 dimensions (la politique des banques centrales, la dynamique économique et des profits, la valorisation et le comportement des investisseurs (sentiment de marché, flux...). Il appartient à l'équipe de gestion de sélectionner les critères qui seront déterminants pour le choix de la stratégie de gestion. L'étude macro-économique conditionne les choix stratégiques des gérants en termes d'horizon de placement, d'exposition aux actions et devises, et de sensibilité aux obligations. Sélection des supports d'investissement : La stratégie est basée sur l'investissement discrétionnaire en titres détenus en direct et/ou au travers de parts ou actions d'OPCVM, de FIA, de fonds d'investissement étrangers et/ou de contrats financiers. Le Fonds est principalement composé d'OPC et de trackers. Les OPC et trackers sont sélectionnés après analyse de la qualité et de la performance de leur gestion et de la solidité de la structure qui les gère.

Construction de portefeuille : Le portefeuille est composé de 2 sous-portefeuilles :

- Un portefeuille défensif composé d'actifs possédant des taux de rendement courant jugés attractifs par l'équipe de gestion en termes de couple rendement/risque et de diversification ;

- Un portefeuille dynamique, construit en fonction des anticipations de marché de l'équipe de gestion.

Le Fonds est composé comme suit :

-Actions : Le Fonds pourra être exposé entre -10 % et 50 % de son actif net aux marchés actions de la zone Euro et/ou en dehors de la zone Euro (dont 25 % maximum sur les marchés émergents). Le Fonds pourra détenir des actions de toutes capitalisations. La détention d'actions en direct par le Fonds est limitée à 20 % de son actif net.

-Obligations et titres de créance : Le Fonds sera exposé entre -10 % et 100 % de son actif net aux marchés de taux (obligataires et monétaires) de la zone Euro et/ou en dehors de la zone Euro (dont 50 % maximum sur les marchés émergents). Le Fonds pourra détenir des obligations et titres de créance d'émetteurs privés, publics, souverains. Les titres de créance négociables et obligations et/ou les émetteurs dans lesquels le Fonds investit bénéficient d'une notation de crédit 'Investment grade' ou font l'objet d'une notation interne équivalente par la société de gestion. Les titres ne bénéficiant pas de cette notation sont des titres dits 'spéculatifs' et pourront représenter au maximum 50 % de l'actif net du Fonds. La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par les agences de notation de crédit. Elle procède à sa propre analyse pour évaluer la qualité de l'émetteur et de l'émission. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le Fonds est géré est comprise entre -5 et +8.

-Parts ou actions d'OPC (OPCVM et/ou FIA) : Le Fonds peut être investi en parts ou actions d'OPC suivants : OPC actions, OPC obligataires et/ou monétaires ainsi qu'en OPC multi-actifs, dans la limite de 100 % de son actif net. Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

-'Autres valeurs' : Le Fonds pourra détenir des valeurs visées à l'article R. 214-32-19 du Code monétaire et financier, dans la limite de 10 % de son actif net.

-Instruments financiers à terme (ou contrats financiers) : Le Fonds peut intervenir sur les marchés réglementés, organisés et de gré à gré via des instruments financiers à terme, afin de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux risques de taux, d'actions et de change dans les limites de la fourchette de sensibilité autorisée. L'engagement lié à l'utilisation de ces instruments ne peut dépasser 100 % de l'actif net. Le Fonds ne recourt pas aux Total Return Swaps (TRS).

-Autres opérations : Le Fonds peut recourir aux dépôts, aux emprunts d'espèces et à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

SFDR : Article 8 : le Fonds promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance. Il est classé article 8 au titre du règlement européen SFDR.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS : Le Fonds s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme, ayant une connaissance théorique des marchés de taux et d'actions tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le prospectus du Fonds.

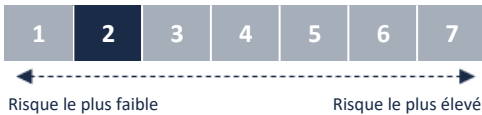
DÉPOSITAIRE : BNP PARIBAS SA

PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DEMANDES DE RACHAT : Elle est calculée quotidiennement en divisant l'actif net du Fonds par le nombre de parts émises sur la base des cours de clôture de chaque jour de Bourse de Paris (selon le calendrier officiel d'Euronext - Paris SA), à l'exception des jours fériés au sens de l'article L. 3133-1 du Code du travail. Les souscriptions et les rachats sont effectués à cours inconnu et sont centralisés le jour de la valeur liquidative (J) avant 15h00. Ces ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative (J) publiée à 19h45 en J+1 ouvré. Les règlements afférents à ces ordres interviennent à J+2 ouvrés.

Le prospectus, les rapports annuels et documents périodiques du Fonds sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.sienna-gestion.com

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7 qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de crédit : Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de perte pour le portefeuille résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le défaut d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de liquidité : C'est le risque qu'une position ne puisse pas être cédée pour un coût limité et dans un délai suffisamment court, i.e. c'est le risque de devoir vendre un instrument financier à un prix inférieur au juste prix et ainsi générer une moins-value pour le portefeuille du fonds et, in fine, une baisse de la valeur liquidative de celui-ci.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : Le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme, ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du Fonds plus significative et plus rapide que celle des marchés sur lesquels le Fonds est investi.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit/de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

PERIODE DE DETENTION RECOMMANDÉE : 5 ans			
INVESTISSEMENT : 10 000 EUROS			
SCÉNARIOS		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
MINIMUM	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
TENSIONS	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 360,00 €	7 320,00 €
	Rendement annuel moyen	-26,40%	-6,05%
DÉFAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 870,00 €	9 650,00 €
	Rendement annuel moyen	-11,30%	-0,71%
INTERMÉDIAIRE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 980,00 €	10 240,00 €
	Rendement annuel moyen	-0,20%	0,48%
FAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 720,00 €	13 090,00 €
	Rendement annuel moyen	7,20%	5,53%

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/11/2015 et le 30/11/2020

Scénario intermédiaire: ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/11/2016 et le 30/11/2021

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 et le 31/03/2025

QUE SE PASSE-T-IL SI SIENNA GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le Fonds est constitué comme une entité distincte de la société de gestion. En cas de défaillance de la société de gestion, les actifs du Fonds conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Fonds est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Fonds.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vende ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- Que 10 000 EUR sont investis.

EXEMPLE D'INVESTISSEMENT	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	506,00 €	1 486,82 €
Incidence des coûts annuels (*)	5,06%	2,76%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,24% avant déduction des coûts et de 0,48% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	300,00 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,22% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	118,34 €
Coûts de transaction	0,17% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	16,20 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	0,74% La commission de surperformance représentera 20% de la différence entre la performance du Fonds et celle de son indice de référence. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-contre des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	71,46 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée de placement minimale recommandée est de 5 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur marchés de taux et d'actions. Les parts de ce fonds sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

En cas de circonstances exceptionnelles et afin de sauvegarder les droits des porteurs de parts, la Société de Gestion pourra décider de plafonner les rachats dès lors que ceux-ci dépassent le seuil de l'actif net du Fonds indiqué dans la documentation de celui-ci. Pour plus de précisions, veuillez vous référer à son règlement.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le Fonds en adressant un courrier électronique à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com ou un courrier postal – à l'attention du Président du Directoire – 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris.

Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion (www.sienna-gestion.com).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées : Pour toutes informations relatives aux performances passées : <https://www.sienna-gestion.com/tous-nos-fonds>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Informations relatives à la finance durable : www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable

Vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

REPORTING DECEMBRE

SIENNA PERFORMANCE ABSOLUE DEFENSIF RM-C

Reporting au 31/12/2025

Actif net du portefeuille : 225,56 M€
Valeur liquidative de la part : 116,810 €

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Le fonds multi-actifs opère une gestion de performance absolue à volatilité faible via la sélection d'OPCVM prenant en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de bonne Gouvernance en plus des critères financiers. Le fonds peut investir sur plusieurs classes d'actifs, et au maximum 50 % en actions. La gestion de performance absolue vise à générer de la performance quelle que soit l'évolution des marchés financiers.

ÉVOLUTION DE LA VL (BASE 100)



PERFORMANCES DU FONDS

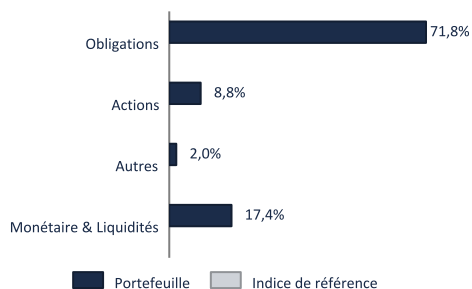
Performances cumulées (en %)	1 mois	2025	1 an	Depuis Création
Portefeuille	-0,62	5,74	5,74	16,76

Performances annualisées (en %)	1 an	Depuis Création
Portefeuille	5,74	5,98

Performances annuelles (en %)	2025	2024
Portefeuille	5,74	4,46

Les performances passées ne présagent pas des performances futures. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion et n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Ces frais de souscription ne sont pas acquis par la société de gestion et sont versés au distributeur.

ALLOCATION D'ACTIFS DU PORTEFEUILLE

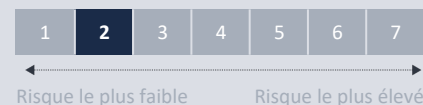


CARACTÉRISTIQUES

Date de création : 02/05/2023

Durée de placement : > 5 ans

Indicateur de risque (SRI) ⁽¹⁾ :



Forme juridique : FCP

Classification AMF : sans classification

Article SFDR ⁽²⁾ : 8

Code ISIN : FR001400F3R6

Devise : Euro

Fréquence de valorisation : Quotidienne

Société de gestion : SIENNA GESTION

Gestionnaire : SIENNA GESTION

Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation : 1,42%

Coûts de transaction : 0,17%

Affectation des résultats : Capitalisation

Principaux risques :

- Risque de perte en capital
- Risque action
- Risque de taux
- Risque de crédit
- Risque de durabilité
- Risque de change

⁽¹⁾ L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital.

⁽²⁾ SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables.

Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

INDICATEURS DE RISQUE

Volatilité annualisée

Portefeuille (en %)

1 an Depuis Création

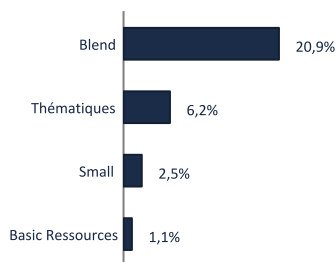
4,56 3,77



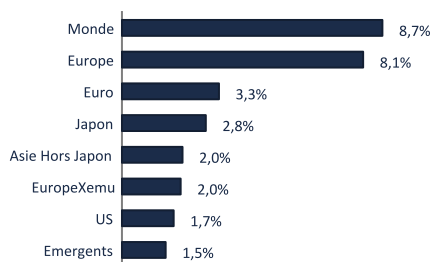
Retrouvez notre analyse des tendances
et nos convictions

ANALYSE DU PORTEFEUILLE - ACTIONS

Répartition par style de gestion



Répartition géographique

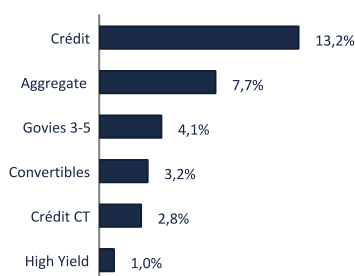


Les 3 principaux supports

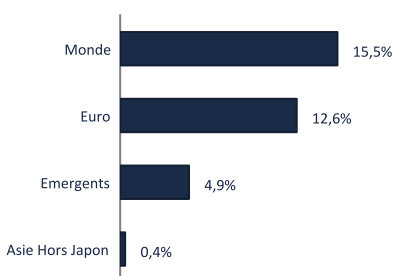


ANALYSE DU PORTEFEUILLE - TAUX

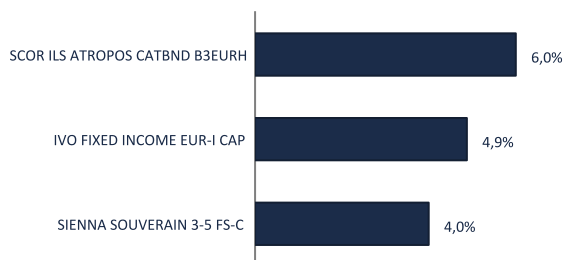
Répartition par style de gestion



Répartition géographique



Les 3 principaux supports



Avertissement

Ce document est une communication publicitaire qui ne contient aucune information d'ordre contractuel. Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du ou des DIC et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site www.sienna-gestion.com. En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. SIENNA GESTION s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations. La source des données du présent document est SIENNA GESTION. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

SIENNA PERFORMANCE ABSOLUE DEFENSIF R-C

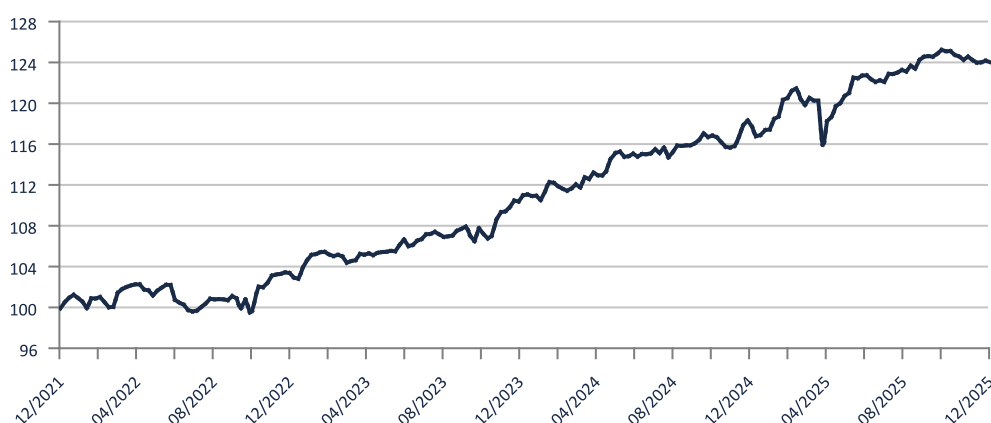
Reporting au 31/12/2025

Actif net du portefeuille : 225,56 M€
Valeur liquidative de la part : 128,060 €

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Le fonds multi-actifs opère une gestion de performance absolue à volatilité faible via la sélection d'OPCVM prenant en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de bonne Gouvernance en plus des critères financiers. Le fonds peut investir sur plusieurs classes d'actifs, et au maximum 50 % en actions. La gestion de performance absolue vise à générer de la performance quelle que soit l'évolution des marchés financiers.

ÉVOLUTION DE LA VL (BASE 100)



PERFORMANCES DU FONDS

Performances cumulées (en %)

	1 mois	2025	1 an	3 ans
Portefeuille	-0,51	6,11	6,11	20,71

Performances annualisées (en %)

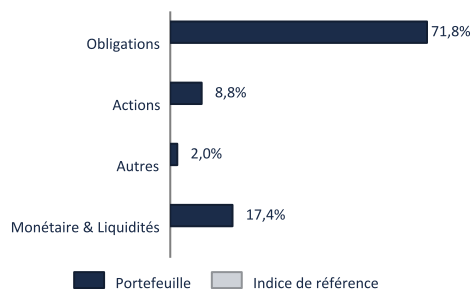
	1 an	3 ans
Portefeuille	6,11	6,47

Performances annuelles (en %)

	2025	2024	2023	2022
Portefeuille	6,11	4,96	8,38	1,67

Les performances passées ne présagent pas des performances futures. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion et n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Ces frais de souscription ne sont pas acquis par la société de gestion et sont versés au distributeur.

ALLOCATION D'ACTIFS DU PORTEFEUILLE

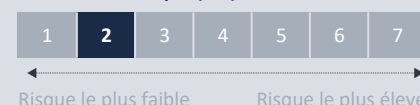


CARACTÉRISTIQUES

Date de création : 10/12/2021

Durée de placement : > 5 ans

Indicateur de risque (SRI) ⁽¹⁾ :



Forme juridique : FCP

Classification AMF : sans classification

Article SFDR ⁽²⁾ : 8

Code ISIN : FR0013424041

Devise : Euro

Fréquence de valorisation : Quotidienne

Société de gestion : SIENNA GESTION

Gestionnaire : SIENNA GESTION

Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation : 1,22%

Coûts de transaction : 0,17%

Affectation des résultats : Capitalisation

Principaux risques :

- Risque de perte en capital
- Risque action
- Risque de taux
- Risque de crédit
- Risque de durabilité
- Risque de change

⁽¹⁾ L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital.

⁽²⁾ SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables.

Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

INDICATEURS DE RISQUE

Volatilité annualisée

Portefeuille (en %)

1 an 3 ans

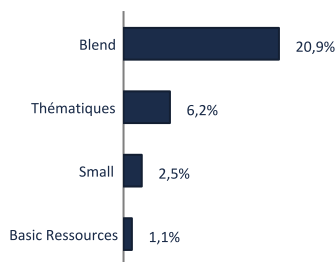
4,36 3,62



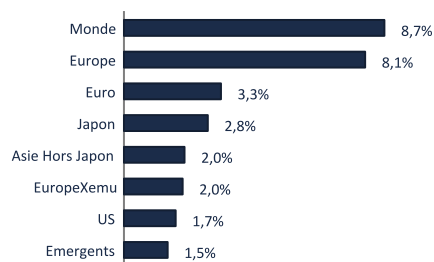
Retrouvez notre analyse des tendances
et nos convictions

ANALYSE DU PORTEFEUILLE - ACTIONS

Répartition par style de gestion



Répartition géographique

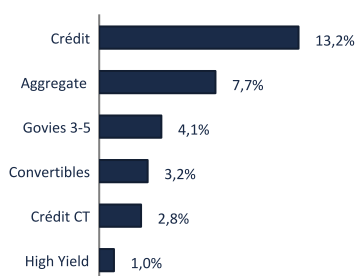


Les 3 principaux supports

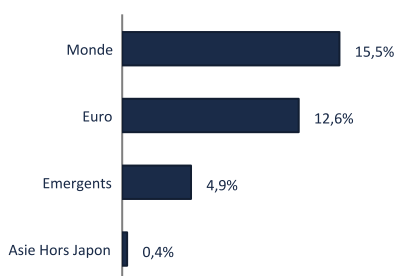


ANALYSE DU PORTEFEUILLE - TAUX

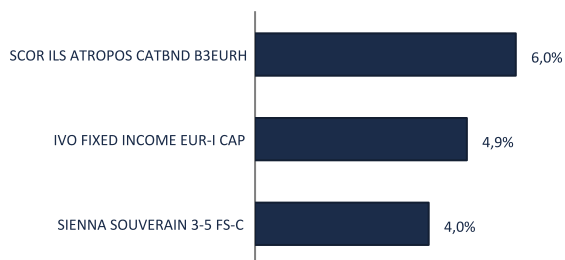
Répartition par style de gestion



Répartition géographique



Les 3 principaux supports



Avertissement

Ce document est une communication publicitaire qui ne contient aucune information d'ordre contractuel. Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du ou des DIC et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site www.sienna-gestion.com. En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. SIENNA GESTION s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations. La source des données du présent document est SIENNA GESTION. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

ANNEXE SFDR

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie

Dénomination du produit : SIENNA PERFORMANCE ABSOLUE DEFENSIF

Identifiant d'entité juridique : 969500AV342VETWPTG69

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?	
<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : __ % <input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __ % d'investissements durables : <input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : __ %	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Ce Produit Financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en investissant dans des produits financiers sous-jacents respectant des process ESG.

Pour cela les fonds sous-jacents vérifient les caractéristiques suivantes :

- Pour 50 % minimum de l'actif net, des OPC classés article 9, ou 8 SFDR présentant un taux d'alignement à des caractéristiques extra financières supérieur à 70% de leur actif net ;
- Pour 50 % maximum de l'actif net, des OPC classés article 6 SFDR et/ou article 8 SFDR ayant un taux d'alignement à des caractéristiques extra financières inférieur à 70% de leur actif net;

Le fonds a respecté à tout moment ces exigences.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

La promotion de caractéristiques environnementales et sociales est mesurée par la proportion d'actifs investie dans des produits financiers sous-jacents respectant le process ESG décrit ci-dessus.

	Part nette du fonds
Fonds art. 6 ou 8 dont carac. E/S < 70%	22.40%
Fonds art. 8 dont carac. E/S > 70%	72.01%
Fonds art. 9	2.06%
Non éligible (cash)	3.53%

- **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Le Fonds ayant changé de méthodologie, son résultat n'est pas comparable à l'année précédente.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissements sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

N/A

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

N/A

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

N/A

- **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

N/A

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Ce produit prend en compte les principales incidences négatives (PAI) via le questionnaire ESG réalisé avant investissement s'assurant de la bonne prise en compte des PAI dans les fonds sous-jacents.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Il s'agit du top 15 du fonds sur un inventaire fin d'année du dernier exercice.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissement les plus importants	Secteur BICS	% d'actifs	Pays
SIENNA MONETAIRE	OPC	23,48%	France
SCOR ILS ATROPOS CATBND B3EURH	OPC	6,05%	Luxembourg
IVO FDS - IVO FIXED INCOME	OPC	4,91%	Luxembourg
SIENNA SOUVERAINS 3-5	OPC	4,03%	France
ISH DGTL SEC UCITS ETF	OPC	3,84%	Irlande
SIENNA COURT TERME	OPC	3,50%	France
QUAERO CAP FDS GBL CNVBDSCEURC	OPC	3,14%	Luxembourg
BDL CONVICTIONS	OPC	2,70%	France
SIENNA TRESORERIE PLUS	OPC	2,53%	France
SIENNA GESTION TRANSITION CLIM	OPC	2,27%	France
AGRICA EP EURO RESPONSABL-A	OPC	2,26%	France
SIENNA OBLIG IMPACT SOCI	OPC	2,24%	France
BNP PARIBAS EURO CORP BD OPPS	OPC	2,09%	Luxembourg
ODDOBHFAICR-EUR	OPC	2,06%	Luxembourg
DNCA INVEST - ALPHA BONDS	OPC	2,01%	Luxembourg



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

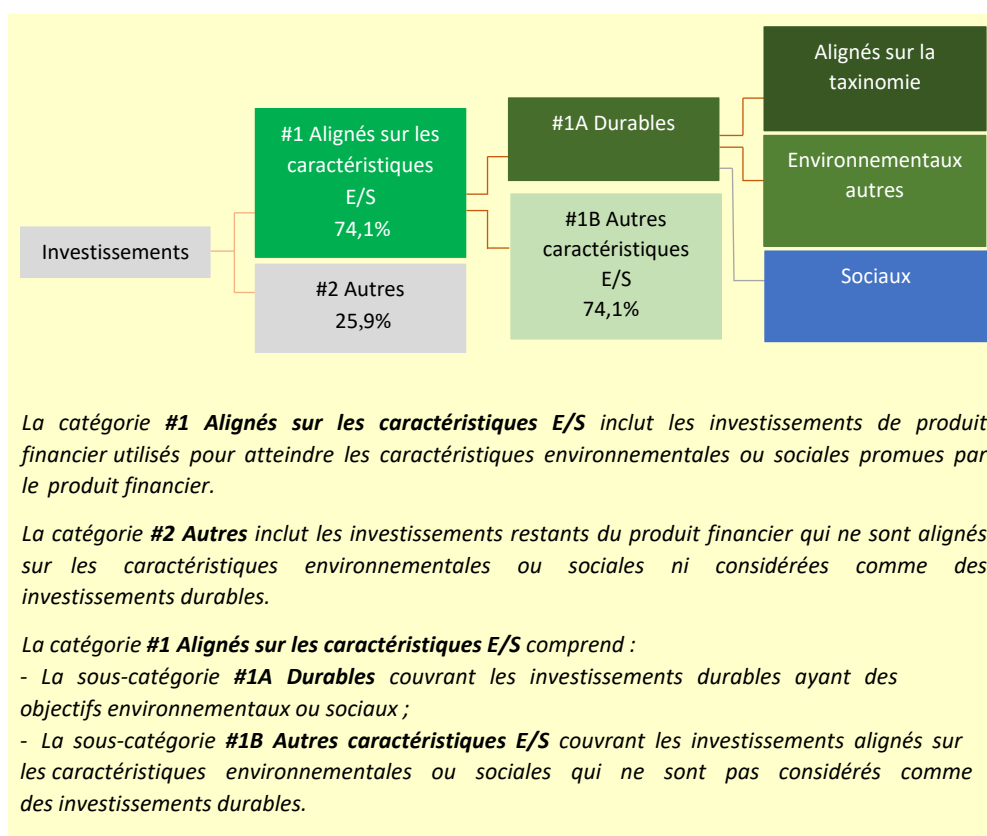
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

• Quelle était l'allocation des actifs ?



- ***Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?***

Le fonds est un fonds multi-actifs et investi de façon discrétionnaire dans des actifs financiers (valeurs mobilières et instruments financiers à terme). Une analyse de la répartition par secteurs économiques des investissements du fonds n'est réalisable que pour les titres détenus en direct et non via des fonds (indisponibilité de la donnée).



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit ne réalise pas d'investissement durable avec un objectif environnemental, la mesure de son alignement à la taxinomie de l'UE n'est donc pas applicable.

- ***Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE(1)?***

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

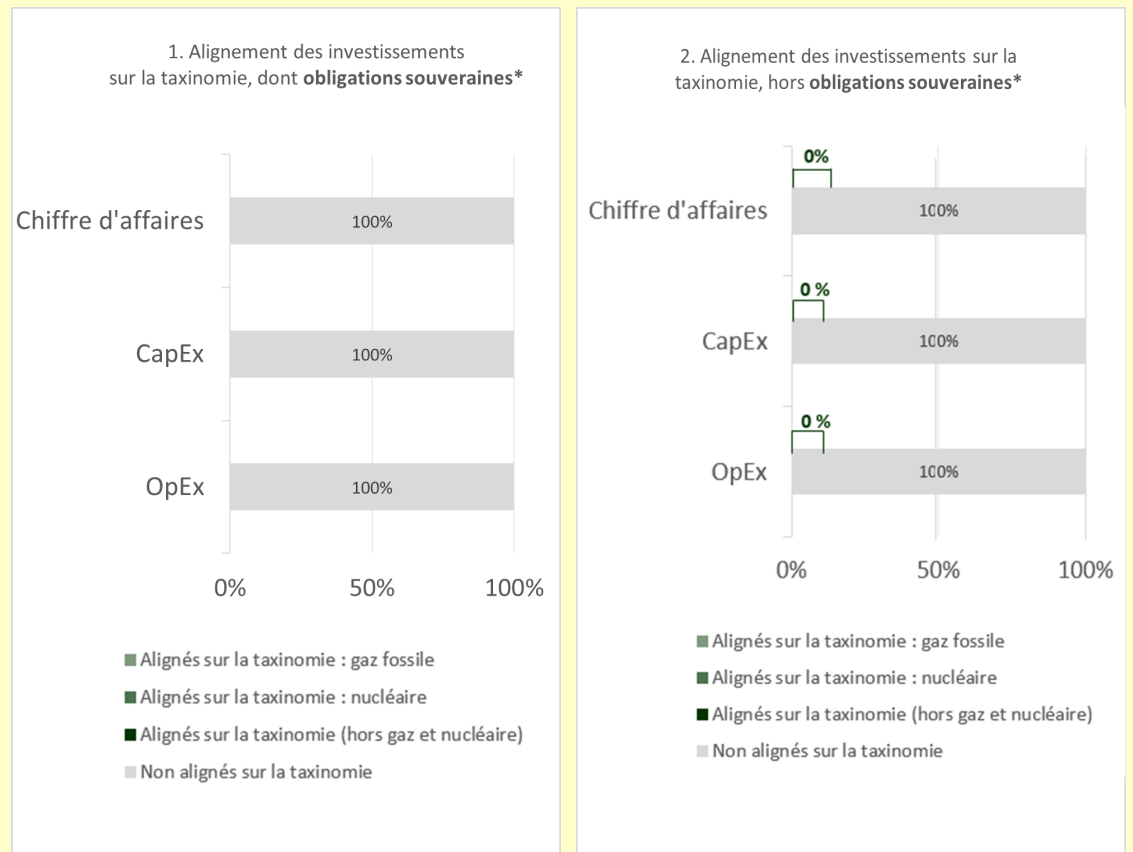
Non

(1) Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- Du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- Des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- Des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part minimale des investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement européen sur la taxonomie était de 0 % pour les activités transitoires et de 0 % pour les activités habilitantes.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

N/A



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

N/A



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE)



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

N/A



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financiers qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables, à savoir : des liquidités détenues en tant que liquidités auxiliaires et les investissements en article 6 ou 8 dont les caractéristiques E/S < 70%.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Un contrôle du respect du processus extra-financier décrit du fonds est effectué par Sienna gestion.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le fonds a pour indice de référence un indice de marché large n'ayant pas été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques de durabilité.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**
N/A